



**COMMUNE DE SAINT-ÉTIENNE LE MOLARD  
42130 – DÉPARTEMENT DE LA LOIRE**

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 DECEMBRE 2023**

\*\*\*\*\*

Le quatre décembre deux mille vingt-trois, les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Etienne le Molard se sont réunis dans la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Michelle JOURJON, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux, le 28 novembre 2023 conformément aux articles L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la Mairie.

**MEMBRES EN EXERCICE : 14**

**Sièges vacants : 1**

**Présents** : Michelle JOURJON, Christian LYONNET, Linda MOLLON, Carole VENET, Aimé BERGER, Elisabeth TREILLAND, Stéphane CREMAUX, Michel GIRAUDIAS, et Brigitte BEAL,

**Excusés** :

**Absent excusé** :

**Absent** : Nicole LUCOT, Laurent GALLAVARDIN, Bertrand LAVAL, Estelle BREUIL, Mathieu DELORME

**Secrétaire de séance** : Christian LYONNET

**Ouverture de la séance : 19 h 00**

**ORDRE DU JOUR**

- **Approbation du précédent procès-verbal**
- **Approbation du règlement de la salle des fêtes Michel Dury au 1<sup>er</sup> janvier 2024**
- **Approbation du règlement de la salle des fêtes du Mille Club au 1<sup>er</sup> janvier 2024**
- **Approbation du règlement de la salle sous la Mairie au 1<sup>er</sup> janvier 2024**
- **Tarifs des salles des fêtes 2024**
- **Tarifs du cimetière 2024**
- **Approbation de la convention relative à la participation aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire de Feurs**
- **Approbation de l'avenant n° 2 de la convention de mise à disposition du service technique de la commune auprès de Loire Forez Agglomération pour l'entretien des voies d'intérêt communautaire**
- **Demande de subvention auprès de Loire Forez Agglomération au titre du cercle vertueux 2024 pour des économies d'énergie (programmation, gestion chauffage et installation de volets solaire au Mille Club) et (programmation, gestion chauffage et installation de détecteurs de présence dans la salle Michel Dury)**
- **Demande de subvention auprès du Département au titre de l'enveloppe de solidarité 2025 pour pose de volets solaires dans le Mille Club**

- **Demande de subvention auprès du Département au titre de l'enveloppe de solidarité 2025 pour la programmation et la gestion du chauffage au Mille Club et dans la salle Michel Dury**
- **Questions diverses**

\*\*\*\*\*

Madame Michelle JOURJON ouvre la séance à 19 h 00.

Madame le Maire demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à rajouter une délibération à l'ordre du jour concernant l'encaissement des chèques des accompagnateurs au repas des anciens du mercredi 15 novembre dernier.

**Le Conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés, donne son accord à l'ajout de cette délibération à l'ordre du jour.**

**1/ Désignation du secrétaire de séance**

➔ M. Christian LYONNET est désigné en qualité de secrétaire de séance.

**2/ Approbation du compte-rendu de la séance du 26 septembre 2023**

Pour la séance publique du 26 septembre 2023, les délibérations sont au nombre de 13 sous les numéros DE\_26092023\_01 à D\_26092023\_13.

➔ **Mis aux voix le procès-verbal du 26 septembre 2023 a été approuvé à l'unanimité des membres du Conseil présents et représentés, soit 9 voix. Les délibérations sont donc approuvées à la date du 4 décembre 2023.**

Les décisions du maire rapportées sont au nombre de 1.

**Décision du Maire rapportée au titre de la fongibilité des crédits :**

Madame le Maire explique au Conseil que suite à la conclusion d'un emprunt à court terme pour les vestiaires du foot, nous avons la possibilité de procéder à des remboursements anticipés partiels.

Pour procéder au remboursement anticipé partiel d'une somme de 10.000 €, une écriture comptable au titre de la fongibilité des crédits a été faite ainsi qu'il suit :

Dépenses d'investissement :	
Compte 1641-00 (Emprunts)	10.000,00 €
Compte 2131-000 (Bâtiments publics...)	- 10.000,00 €

<b>SALLES COMMUNALES ET TARIFS COMMUNAUX</b>
--

**3/ D-04122023-01 Approbation du règlement de la salle des fêtes Michel Dury au 1<sup>er</sup> janvier 2024**

Madame le Maire explique au Conseil qu'une refonte du règlement intérieur et du contrat de la salle des fêtes Michel Dury, pour les locations aux particuliers et associations, paraissait nécessaire puisque le contrat actuel n'était plus à jour au niveau de la réglementation et n'était pas très précis.

Madame le Maire donne lecture de la nouvelle proposition de contrat et règlement intérieur et demande au Conseil de bien vouloir l'approuver dans toutes ses modalités.

#### **DELIBERATION**

**Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, soit 9 voix**

- **APPROUVE le nouveau règlement et contrat de la salle des fêtes Michel Dury, pour des locations de la salle aux particuliers et aux associations,**
- **ACCEPTE sa mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2024, dans toutes ses modalités,**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents en rapport avec ce règlement intérieur et contrat.**

#### **4/ D-04122023-02 Adoption du règlement de la salle des fêtes Mille Club au 1<sup>er</sup> janvier 2024**

Madame le Maire explique au Conseil qu'une refonte du règlement intérieur et du contrat de la salle des fêtes Mille Club, pour les locations aux particuliers et associations, paraissait nécessaire puisque le contrat actuel n'était plus à jour au niveau de la réglementation et n'était pas très précis.

Madame le Maire donne lecture de la nouvelle proposition de contrat et règlement intérieur et demande au Conseil de bien vouloir l'approuver dans toutes ses modalités.

#### **DELIBERATION**

**Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, soit 9 voix**

- **APPROUVE le nouveau règlement et contrat de la salle des fêtes Mille Club, pour des locations de la salle aux particuliers et aux associations,**
- **ACCEPTE sa mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2024, dans toutes ses modalités,**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents en rapport avec ce règlement intérieur et contrat.**

#### **5/ D-04122023-03 Adoption du règlement de la salle sous la Mairie au 1<sup>er</sup> janvier 2024**

Madame le Maire explique au Conseil qu'une refonte du règlement intérieur et du contrat de la salle sous la mairie, pour les locations aux particuliers et associations, paraissait nécessaire puisque le contrat actuel n'était plus à jour au niveau de la réglementation et n'était pas très précis.

Madame le Maire donne lecture de la nouvelle proposition de contrat et règlement intérieur et demande au Conseil de bien vouloir l'approuver dans toutes ses modalités.

#### **DELIBERATION**

**Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, soit 9 voix**

- **APPROUVE le nouveau règlement et contrat de la salle sous la mairie, pour des locations de la salle aux particuliers et aux associations,**
- **ACCEPTE sa mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2024, dans toutes ses modalités,**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents en rapport avec ce règlement intérieur et contrat.**

## 6/ D-04122023-04 Tarifs des salles des fêtes 2024

Madame le Maire rappelle les tarifs et conditions des différentes salles communales pour l'année 2023.

Elle propose de les faire évoluer pour tenir compte d'une part de demandes nouvelles (pour locations à la journée par exemple) et de changements de conditions tarifaires pour l'énergie d'autre part, et fait les propositions suivantes :

<b>Forfaits</b>	<b>Salle Michel DURY</b>	<b>Salle Mille Club</b>	<b>Salle en dessous de la mairie</b>
Tarifs en journée semaine (du lundi au jeudi hors jours fériés et veille de jours fériés)	250 €	150 €	100 €
Habitants de la commune et résidents secondaires (maison) (*)	430 €	320 €	170 €
Extérieur à la commune (associations + particuliers) (*)	590 €	490 €	290 €
Forfait associations du village (charges comprises) 1 gratuité accordée par année	80 €	60 €	40 €
Caution	1 500 €	1 000 €	1 000 €
Vaisselle cassée	2.00 €/ objet ou remplacée à l'identique		

### FORFAIT LOCATION DES 2 SALLES :

Habitants de la commune	650 €
Extérieur à la commune	900 €

### DELIBERATION

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, soit 9 voix,

- **APPROUVE** les tarifs des salles des fêtes, applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## 7/ D-04122023-05 Tarifs du cimetière 2024

Madame le Maire rappelle les tarifs du cimetière pour l'année 2023.

Elle propose au Conseil de ne pas les augmenter pour l'année 2024.

<b>DURÉE</b>	<b>CONCESSIONS</b>	<b>COLUMBARIUM</b>	<b>CAVURNES</b>
15 ans	75 € / m <sup>2</sup>	575 € pour 4 urnes*	430 € pour 4 urnes*
30 ans	110 € / m <sup>2</sup>	750 € pour 4 urnes*	610 € pour 4 urnes*

50 ans	220 € / m <sup>2</sup>		
--------	------------------------	--	--

\* en fonction de la grosseur et de la forme de l'urne.

### **DELIBERATION**

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, soit 9 voix,

- **APPROUVE les tarifs du cimetière, applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.**

**SCOLAIRE – PERISCOLAIRE**

### **8/ D-04122023-06 Approbation de la convention relative à la participation aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire de Feurs**

Madame le Maire explique que les dossiers médicaux scolarisés à l'école sont gérés et suivis par le Centre-Médico-Scolaire de FEURS (CMS de Feurs).

La ville de Feurs prend en charge les frais de fonctionnement inhérents à ce service (mise à disposition gratuite de locaux, fourniture de bureau, entretien des locaux, consommation d'électricité, de gaz, d'eau, achat de matériel informatique, etc...). Elle propose à toutes les communes utilisatrices de ce service une participation pour ces frais calculée à hauteur de 1.65 € par élève scolarisé et souhaite nous proposer la signature d'une convention pour matérialiser notre accord.

Madame le Maire propose d'accepter la participation et d'accepter la signature de la convention.

### **DELIBERATION**

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, soit 9 voix,

- **ACCEPTTE le principe de la participation de la Commune aux frais de fonctionnement du Centre Médico-scolaire de Feurs à hauteur de 1,65 € par élève scolarisé,**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer la convention avec la Ville de Feurs et tous documents s'y rapportant.**

**INTERCOMMUNALITE**

### **9/ D-04122023-07 Approbation de l'avenant n° 2 de la convention de mise à disposition du service technique de la commune auprès de Loire Forez Agglomération pour l'entretien des voies d'intérêt communautaire**

Depuis plusieurs années la commune met à disposition son service technique auprès de Loire Forez agglomération pour l'entretien des voies d'intérêt communautaire.

En 2022 et en 2023, Loire Forez agglomération a transféré aux communes les places et les communes ont transféré des voies supplémentaires à Loire Forez agglomération. Par ailleurs, il est institué une révision annuelle à la hausse du montant de la mise à disposition, à hauteur de 1 % à compter de 2024 avec le versement en 2023. Si la commune le souhaite un rattrapage de cette révision des années antérieures à hauteur de 5% sur la base de la réalisation du plan prévisionnel d'entretien actualisé de 2023, peut se faire.

Quel que soit le choix retenu par la commune pour 2023, à compter de 2024, le montant de la mise à disposition réalisée sera révisé d'1 % en intégrant le montant du rattrapage de 5%.

Ainsi, l'avenant n° 2 prend en compte le plan d'entretien prévisionnel annuel actualisé de ces transferts avec le montant de la mise à disposition correspondant, dit de « référence », à hauteur de 9 550,28 € et prévoit l'instauration de sa révision annuelle.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil :

- D'APPROUVER le plan prévisionnel d'entretien annuel mis à jour et de sa révision annuelle à la hausse à hauteur de 1% à compter de 2024,
- D'EMETTRE UN AVIS DEFAVORABLE au versement d'un rattrapage de révision à hauteur de 5 % sur la base du montant de la mise à disposition réelle de 2023,
- D'APPROUVER l'avenant à la convention de mise à disposition du service technique auprès de Loire Forez agglomération pour l'entretien des voies d'intérêt communautaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et pour une durée illimitée.

## **DELIBERATION**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-10 et L.5211-4-1 VU les statuts de la Communauté,

Vu la convention de mise à disposition de service de la commune auprès de Loire Forez agglomération pour l'entretien des voies d'intérêt communautaire en date du 06/06/2018 et l'avenant n° 1 en date du 26/12/2019,

Depuis plusieurs années la commune met à disposition son service technique auprès de Loire Forez agglomération pour l'entretien des voies d'intérêt communautaire.

En 2022 et en 2023, Loire Forez agglomération a transféré aux communes les places et les communes ont transféré des voies supplémentaires à Loire Forez agglomération. Par ailleurs, il est institué une révision annuelle à la hausse du montant de la mise à disposition, à hauteur de 1 % à compter de 2024 avec le versement en 2023.

Si la commune le souhaite, un rattrapage de cette révision des années antérieures à hauteur de 5% sur la base de la réalisation du plan prévisionnel d'entretien actualisé de 2023, peut se faire.

Quel que soit le choix retenu par la commune pour 2023, à compter de 2024, le montant de la mise à disposition réalisée sera révisé d'1 % en intégrant le montant du rattrapage de 5 %.

Ainsi, l'avenant n° 2 prend en compte le plan d'entretien prévisionnel annuel actualisé de ces transferts avec le montant de la mise à disposition correspondant, dit de « référence », à hauteur de 9 550,28 € et prévoit l'instauration de sa révision annuelle.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'APPROUVER le plan prévisionnel d'entretien annuel mis à jour et de sa révision annuelle à la hausse à hauteur de 1% à compter de 2024,
- D'EMETTRE UN AVIS DEFAVORABLE au versement d'un rattrapage de révision à hauteur de 5% sur la base du montant de la mise à disposition réelle de 2023,
- D'APPROUVER l'avenant à la convention de mise à disposition du service technique auprès de Loire Forez agglomération pour l'entretien des voies d'intérêt communautaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et pour une durée illimitée.

**Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, soit 9 voix**

- **APPROUVE le plan prévisionnel d'entretien annuel mis à jour, dit de référence, et sa révision annuelle à la hausse à hauteur de 1%**
- **EMET UN AVIS DEFAVORABLE au versement d'un rattrapage de révision à hauteur de 5 % sur la base du montant de la mise à disposition réelle de 2023,**
- **AUTORISE le maire à signer l'avenant ainsi que tout autre document qui s'y rattache.**

## SUBVENTIONS

### **10/ D-04122023-08 Demande de subvention auprès de Loire Forez Agglomération au titre du Cercle Vertueux 2024 pour des économies d'énergie (programmation, gestion chauffage et installation volets au Mille Club) et (programmation, gestion chauffage et installation de détecteurs de présence dans la salle Michel Dury)**

Madame le Maire explique au Conseil que pour faire des économies d'énergie supplémentaires dans la salle Michel Dury et la salle du Mille Club, il serait souhaitable d'installer une programmation et gestion du chauffage dans les deux salles des fêtes dont le principe de fonctionnement est le suivant : mise en marche du chauffage pendant un temps programmé réglable par minuterie et par appui sur un bouton poussoir et arrêt automatique au bout de la temporisation lorsque la température demandée est atteinte.

Dans le Mille Club, installation de l'éclairage par des leds, moins gourmands en électricité et installation de volets roulants solaires.

Dans la salle Michel Dury, installation de détecteurs de présence dans les toilettes.

Des devis ont été demandés aux entreprises suivantes :

- SAS CUISSON pour le Mille Club pour l'éclairage et la gestion du chauffage pour	2.649,37 € HT
- SAS CUISSON pour la salle Michel Dury pour les détecteurs de présence dans les toilettes hommes et femmes et la gestion du chauffage pour	1.765,65 € HT
- La Société MENUISERIE YANNIS PEYRON pour le Mille Club (volets solaires) sans l'option « lambrequins » pour	6.579,74 € HT
- La Société MENUISERIE FOREZIENNE pour	8.418,70 € HT

soit un montant total de travaux de 10.994,76 € HT

Nous pouvons présenter une demande de subvention à LFA au titre du cercle vertueux 2024.

Madame le Maire demande au Conseil de bien vouloir accepter le principe de ces travaux, d'approuver la demande de subvention auprès de Loire Forez Agglomération au titre du Cercle Vertueux 2024 et de l'autoriser à signer tous documents en rapport avec cette demande.

### **DELIBERATION**

**Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, soit 9 voix,**

- **ACCEPTE le principe des travaux de programmation, gestion chauffage et installation volets au Mille Club et programmation, gestion chauffage et installation de détecteurs de présence dans la salle Michel Dury, aux fins de réaliser des économies d'énergie,**
- **ACCEPTE les devis des entreprises citées pour un montant total de travaux de 10.994,76 € HT, soit ceux de la SAS CUISSON pour un montant HT de 4.415,02 € HT et la Société MENUISERIE YANNIS PEYRON pour 6.579,74 € HT,**

- **AUTORISE Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de Loire Forez Agglomération, au titre du Cercle Vertueux 2024,**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents en rapport avec cette demande.**

**11/ D-04122023-09 Demande de subvention auprès du Département au titre de l'enveloppe de solidarité 2025 pour pose de volets solaires dans le Mille Club**

Madame le Maire explique au Conseil que pour faire des économies d'énergie supplémentaires dans la salle du Mille Club, il est envisagé l'installation de volets roulants solaires.

Des devis ont été demandés aux entreprises suivantes :

- La Société MENUISERIE YANNIS PEYRON (volets solaires) sans l'option « lambrequins » pour 6.579,74 € HT
- La Société MENUISERIE FOREZIENNE pour 8.418,70 € HT

Nous pouvons présenter une demande de subvention au Département titre de l'enveloppe de solidarité 2025 pour ces travaux.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil de bien vouloir accepter le principe de ces travaux pour réaliser des économies d'énergie dans le Mille Club, d'approuver la demande de subvention auprès du Département au titre de l'enveloppe de solidarité 2025, et de l'autoriser à signer le dossier de demande de subvention.

**DELIBERATION**

**Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, soit 9 voix,**

- **ACCEPTE le principe des travaux de pose de volets solaires dans le Mille Club,**
- **ACCEPTE le devis de la Société MENUISERIE YANNIS PEYRON pour un montant de travaux de 6.579,74 € HT,**
- **AUTORISE Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département de la Loire, au titre de l'enveloppe de solidarité 2025,**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents en rapport avec cette demande.**

**12/ D-04122023-10 Demande de subvention auprès du Département au titre de l'enveloppe de solidarité 2025 pour la programmation et la gestion chauffage au Mille Club et dans la salle Michel Dury**

Madame le Maire explique au Conseil que pour faire des économies d'énergie supplémentaires dans la salle Michel Dury et la salle du Mille Club, il serait souhaitable d'installer une programmation et gestion du chauffage dans les deux salles des fêtes dont le principe de fonctionnement est le suivant : mise en marche du chauffage pendant un temps programmé réglable par minuterie et par appui sur un bouton poussoir et arrêt automatique au bout de la temporisation lorsque la température demandée est atteinte.

Dans le Mille Club, installation de l'éclairage par des leds, moins gourmands en électricité.  
 Dans la salle Michel Dury, installation de détecteurs de présence dans les toilettes.

Des devis ont été demandés aux entreprises suivantes :

- SAS CUISSON pour le Mille Club pour l'éclairage et la gestion du chauffage pour 2.649,37 € HT
- SAS CUISSON pour la salle Michel Dury pour les détecteurs de présence dans les toilettes hommes et femmes et la gestion du chauffage pour 1.765,65 € HT

Les autres entreprises questionnées n'ont pas répondu.

Nous pouvons présenter une demande de subvention au Département au titre de l'enveloppe de solidarité 2025.

Madame le Maire demandé aux membres du Conseil de bien vouloir accepter le principe de ces travaux pour réaliser des économies d'énergie dans les deux salles des fêtes, d'approuver la demande de subvention auprès du Département au titre de l'enveloppe de solidarité 2025, et de l'autoriser à signer le dossier de demande de subvention.

### **DELIBERATION**

**Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, soit 9 voix,**

- **ACCEPTÉ le principe des travaux pour la programmation et la gestion du chauffage au Mille Club et dans la salle Michel Dury,**
- **ACCEPTÉ les devis de la SAS CUISSON pour les deux salles des fêtes, pour un montant total de travaux de 4.415,02 € HT,**
- **AUTORISE Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département de la Loire au titre de l'enveloppe de solidarité 2025,**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents en rapport avec cette demande.**

<b>FINANCES</b>
-----------------

### **13/ D-04122023-11 Encaissement de chèques**

Madame le Maire explique que suite au repas des séniors qui a eu lieu le mercredi 15 novembre dernier, il avait été convenu que les accompagnants des personnes invitées au repas devaient régler leur repas au tarif de 35 €. Madame le Maire explique que nous avons reçu 8 chèques de 35 € chacun, pour un montant total de 280,00 € à encaisser pour l'action sociale de la Commune.

Madame le Maire demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à encaisser ces chèques au titre de dons à l'action sociale de la Commune.

### **DELIBERATION**

**Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, soit 9 voix,**

- **ACCEPTÉ l'encaissement des chèques pour un montant total de 280,00 € au titre de dons à l'action sociale de la Commune,**
- **AUTORISE Madame le Maire à encaisser ces chèques.**

<b>QUESTIONS DIVERSES</b>
---------------------------

### **14/ Questions diverses**

**Demande de partenariat Les Gland'zelles du Forez :** Madame le Maire explique que nous avons reçu un dossier de demande de partenariat pour des personnes du village, les Gland'zelles du Forez qui vont participer à l'édition 2024 du 4L TROPHY.

Elles nous demandent de participer à leur voyage en proposant plusieurs possibilités :

- Partenariat en nature : leur donner par exemple des pièces détachées pour leur véhicule, des fournitures scolaires ou sportives, des denrées alimentaires, payer leur assurance, ... Le logo de la Commune sera mis en avant sur le véhicule.
- Partenariat financier : en échange d'un apport financier, le logo de la Commune est mis sur leur véhicule à l'endroit de notre choix.
- Don : pour les aider dans leur aventure.

La Commune peut aider, par ses moyens de communication par exemple, à faire connaître leur aventure et par le prêt de salle éventuellement, puisque c'est une association, ou par l'achat de fournitures.

La Commune propose d'offrir un bon d'achat d'un montant de 200 € avec le prêt de la salle. Nous verrons avec elles quelle enseigne privilégier.

**Illuminations du 8 décembre :** le montage des installations aura lieu le 7 décembre à 19 h, la soirée du 8 décembre commencera à partir de 18 h, le feu d'artifice sera tiré à 21 h sur le stade.

**Local Amicale des Boules :** l'Association Amicale des Boules propose de repeindre leur local. Nous leur donnerons la peinture pour le faire.

**Remplacement de la batterie de l'autolaveuse :** il faut remplacer la batterie de l'autolaveuse de la salle Michel Dury. Nous avons un devis de 1.400 €.

**Noël des Agents :** Le Mardi 19 Décembre à 18 heures 30.

**Ecole :** Visite de notre référent sûreté de la Brigade de Gendarmerie de Boën et rencontre avec le Directeur de l'école, avec le Maire et l'Adjoint en charge de la vie scolaire. Nous avons fait le tour de l'extérieur de l'école puis l'intérieur des locaux a été examiné. Le référent sûreté a pointé les choses qui pourraient être améliorées pour assurer la sécurité des personnes présentes.

**Cérémonie des vœux :** le dimanche 14 janvier à 11 heures

**Réunion publique du 23 novembre 2023 :** Merci aux personnes présentes lors de cette réunion publique tenue par M. Christophe BAZILE, Président de Loire Forez Agglomération.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est close et levée à 21 h 56.

Prochain Conseil : lundi 26 février 2024 , date à confirmer.

Le Maire,  
Mme Michelle JOURJON

Le Secrétaire de séance,  
M. Christian LYONNET